

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 février 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Sara Petraglio, Corinne Goehner-da Cruz et François Mireval: «Pour la mise en place d'un dispositif de mentorat en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) le 12 novembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, les 15 octobre, 17 décembre 2020, 14 et 28 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leur qualité.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Alors que l'économie genevoise est forte et attractive, force est de constater que des poches de précarité se constituent au sein de certains quartiers de la Ville de Genève. L'un des moyens de lutter efficacement contre les inégalités réside dans des actions concrètes de proximité en faveur des enfants, des jeunes gens et jeunes filles les plus vulnérables issu-e-s de familles défavorisées. Ce projet a ainsi pour but de mettre en place un suivi individualisé par le biais d'un dispositif de mentorat en lien avec l'association Reliance, pour aider chaque enfant et chaque jeune à se réinsérer ou à ne pas décrocher, notamment par un travail en réseau avec la famille, l'école et les acteurs associatifs.

Pour ce faire, les mentors travaillent, selon l'enfant ou le jeune suivi, sur les trois axes suivants: l'appui et l'insertion scolaire ou une formation, le maillage social (parents, foyer, école, acteurs associatifs, santé) et le développement d'un réseau pour faciliter l'intégration dans le monde professionnel. Ce dispositif doit ainsi permettre de (re)créer l'interface entre le jeune et les institutions dans une démarche d'intégration et de cohésion sociale au quotidien.

Ce projet de motion se base sur les douze années d'expérience de l'association Reliance, qui comprend 80 mentors, offrant une relation personnalisée, de qualité et durable à des jeunes en difficulté ou même en rupture scolaire ou de formation. A ce jour, il existe trois antennes de Reliance. La première se trouve à Onex-Confignon et s'adresse à des familles détentrices d'un permis d'établissement. La deuxième se situe au sein du foyer de requérant-e-s d'asile des Tattes

à Vernier, où sont accueillies des familles requérantes d'asile. La troisième, aux foyers de l'Etoile et de Saconnex, où sont hébergés les requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) ainsi que les jeunes majeur-e-s.

En effet, plusieurs centaines d'enfants, de jeunes, d'apprenti-e-s, de jeunes migrant-e-s se retrouvent en grande difficulté et/ou exclu-e-s du système éducatif, d'enseignement et de formation. La Ville de Genève a un véritable rôle à jouer dans le cadre de la politique sociale de proximité, en proposant notamment des mesures hors temps scolaire comme ce dispositif de mentorat. Par ce projet, il s'agit d'une part de renforcer la solidarité intergénérationnelle en mettant en place une relation privilégiée entre un jeune et un adulte de référence au travers du mentorat et, d'autre part, de prévenir à terme des ruptures sociales et professionnelles.

Ce dispositif a ainsi pour but de lutter contre les inégalités sociales qui pénalisent les familles concernées souvent éloignées des institutions et de tisser des liens basés sur la confiance et la solidarité entre les enfants et les jeunes, la famille, les institutions concernées (école, santé, etc.) et les milieux associatifs.

Considérant que:

- des centaines d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles issu-e-s de familles défavorisées sont en grande difficulté, voire en rupture scolaire ou de formation;
- la mise en place des antennes proposant des mentorats par l'association Reliance a été évaluée positivement, notamment par le Service de la recherche en éducation (SRED);
- les impacts sur les parcours des enfants et des jeunes suivi-e-s dans ce cadre se révèlent fort bénéfiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'instaurer un dispositif de mentorat, avec l'accompagnement de l'association Reliance, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle;
- d'envisager des synergies avec les autres communes, les fondations, les associations concernées et le Canton.

Séance du 15 octobre 2020

Audition de M. Emmanuel Deonna, motionnaire

M. Deonna explique que la motion demande au Conseil administratif d'instaurer un dispositif de mentorat avec l'accompagnement de l'association Reliance

pour les enfants et les jeunes gens les plus vulnérables, issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans en vue de leur réussite scolaire ou de formation ou de leur insertion professionnelle.

Considérant qu'à Genève des centaines d'enfants et de jeunes gens sont en grande difficulté voire en rupture scolaire ou de formation, il faudrait mettre en place des antennes de mentorat en s'inspirant de l'expérience évaluée positivement par le service de l'éducation de l'association Reliance.

Les motionnaires partent du constat que beaucoup de besoins sociaux sont vitaux et qu'aucune réponse optimale n'est donnée. Ils pensent que c'est grâce au maillage social et au travail en réseau qui implique les parents, les acteurs associatifs, du système de santé que l'on pourra soulager le problème de la désinsertion professionnelle et du gâchis qui consiste à voir de très nombreux jeunes ne pas trouver leur place dans l'économie et les structures de la vie sociale genevoises.

Les motionnaires ont été impressionnés par l'expérience de Reliance qui dispose de quatre antennes et d'un réseau de tuteurs qui travaillent selon un concept interdisciplinaire validé par les professionnels. Ce concept favorise les interactions avec les psychologues et les conseillers sociaux des cycles d'orientation ainsi qu'avec d'autres acteurs parascolaires impliqués dans la vie de tous les jours et dans la reconnaissance de ces jeunes et leur rapport à la vie genevoise.

Ces tuteurs adhèrent à des valeurs clairement identifiées, suivent un parcours clairement balisé et sont tous au bénéfice d'un extrait de casier judiciaire vierge (particulier pour ceux qui travaillent avec des enfants) et d'un certificat de bonnes mœurs. Ces tuteurs postulent à ces postes car ils ont vraiment envie de faire quelque chose pour ces jeunes en difficulté. Ils ne sont pas intéressés par l'argent, ne rechignent pas à donner du temps et sont conscients que la problématique est compliquée au vu des restrictions du droit fédéral.

Une commissaire demande si ce dispositif de mentorat permettrait aux jeunes de trouver un apprentissage car la difficulté est d'entrer dans le monde du travail. Coacher et supporter ne suffit pas, il faut mettre en pratique l'envie des jeunes et trouver quelqu'un qui leur donne une chance.

M. Deonna répond qu'il y a des obstacles juridiques qui s'opposent à l'entrée de ces jeunes sur le marché du travail, notamment les migrants qui sont déboussés mais restent dans le système (car la Suisse n'a pas d'accord de réadmission avec certains Etats), ceux qui ne sont qu'admis provisoirement (renouvellement de permis N ou R) ou ceux qui sont hors permis mais ont une existence sociale.

Une commissaire demande si les tuteurs sont bénévoles ou professionnels.

M. Deonna répond que le comité de l'association est bénévole, qu'un grand nombre de tuteurs sont bénévoles bien que professionnels, ils ont une éthique

professionnelle, sont formés et accordent une importance aux supervisions et aux processus d'intervention et d'échanges. Ils sont payés 30 francs l'heure pour ceux qui souhaitent être payés mais les autres sont bénévoles. Il ajoute que si l'on voulait s'occuper de 1000 jeunes en rupture de plus par année, cela coûterait 800 000 francs par année en se basant les chiffres du BIP (qui indiquent que 40% des jeunes en rupture sont en Ville de Genève).

Elle demande quelle est la différence entre ce dispositif et celui de l'association BAB VIA.

M. Deonna avoue ne pas être un spécialiste du fonctionnement de l'association BAB VIA. Ce qui lui semble caractériser l'association Reliance est d'être active à une plus large échelle avec de nombreux établissements scolaires, au sein d'un maillage associatif dense et surtout d'avoir déjà une expérience du travail psychosocial autour de cette problématique spécifique des jeunes qui sont en décrochage et pour lesquels beaucoup de choses sont à faire avec des possibilités restreintes. Il faut donc comprendre les motivations d'un élève, l'accompagner, construire un sentiment de compétence, mobiliser les parents et les acteurs du réseau. Sans les relais associatifs et institutionnels, on reste bloqués et dans ce sens, il pense que Reliance a une expertise reconnue.

Elle demande si ce tutorat est une compétence cantonale ou communale et si d'autres communes soutiennent ce projet.

M. Deonna pense qu'il y a un financement croisé mais qu'il n'implique pas la Ville. C'est la raison d'être de cette motion.

Une commissaire a vu sur le site de Reliance qu'ils étaient à la recherche de tuteurs. Elle demande s'il verrait des personnes mentors au même titre que ce que l'Etat a fait avec ses fonctionnaires en leur demandant de participer à la prise en charge des enfants qui cherchent une famille d'accueil.

M. Deonna pense que ce point est intéressant et que quelque chose est à développer dans ce sens. Il incite les commissaires à rédiger un texte séparé dans ce sens.

Une commissaire demande si les motionnaires imaginent un partenariat public-privé avec l'association Reliance.

M. Deonna répond que oui pour autant que le Conseil municipal désire aller dans ce sens sachant qu'il s'agit d'un modèle. Les motionnaires ont mis en évidence le fait que ce modèle a fait ses preuves et qu'il faut l'encourager pour combler un manque identifié en Ville de Genève.

Une commissaire demande si Reliance travaille avec la FASE.

M. Deonna répond que oui mais qu'au vu des besoins non satisfaits leurs relations pourraient être densifiées.

Une commissaire demande si Reliance a des contacts avec le SPMI ou l'OMP car la motion concerne des jeunes potentiellement fragilisés et il s'agit d'une forme de dépistage de santé publique qui permettrait d'éviter une dégradation de leur condition.

M. Deonna explique que l'an passé, les rapports de la Law Clinic et des Assises sur les MNA ont montré que la problématique est vaste et complexe car elle concerne des jeunes qui ont des permis, d'autres qui n'en ont pas ou certains qui seront déboutés car déjà en errance en Europe.

Pour ceux qui sont admis dans des foyers et qui sont insérés dans des familles, des problèmes complexes se posent et peuvent déboucher sur des enjeux de santé publique à cause d'un système qui ne les prend pas bien en charge et essaie de les sélectionner et de permettre une forme de sélection naturelle entre ceux qui vont vraiment rester, ceux qui vont partir et ceux qui vont bénéficier des services ou non. Au sein des foyers, les jeunes ne sont souvent pas suffisamment conseillés sur leurs possibilités juridiques de recourir contre les décisions du SEM parce qu'il n'était pas clair si les intervenants étaient aussi des représentants légaux ou juridiques, si leur mandat de représentation juridique ne touchait que des aspects liés à la scolarité ou à la vie administrative mais pas à la question du permis. Il remarque aussi des pratiques discutables que les autorités de la migration utilisent pour établir que certains mineurs sont en fait majeurs et ne peuvent pas bénéficier de l'offre d'accueil. Le droit fédéral est restrictif et le droit cantonal pourrait être amélioré pour éviter le risque que ces jeunes ne deviennent la patientèle des services sanitaires car ils n'ont aucune perspective et déjà un parcours traumatisant derrière eux.

Une commissaire précise que Reliance est subventionnée par l'Etat et des fondations privées selon son site internet. Elle a par ailleurs remarqué qu'un rapport de la Cour des comptes avait émis douze recommandations qui mentionnaient entre autres que la politique de prise en charge devait être établie. Il s'agit d'un rapport complet de 98 pages. Elle ajoute que la structure BAB VIA que la CCSJ a visitée à l'époque fait exactement le même travail et va en effet chercher tous les jeunes en rupture, migrants ou non, sans restriction et les accompagner pour un retour au niveau des structures scolaires ou les accompagner vers des formations. Des assistants socioculturels s'occupent de ces jeunes et créent une relation avec de futurs employeurs. Elle demande si le texte est figé sur l'association Reliance ou s'il peut aussi s'adapter à BAB VIA qui a aidé 13 000 jeunes depuis 2003.

Une commissaire demande si les motionnaires s'opposeraient à ce qu'un amendement aille dans le sens d'inclure d'autres associations.

M. Deonna répond que non du moment qu'un vrai effort est consenti. Des partenariats public-privé mais aussi d'autres partenariats peuvent être envisagés

comme avec la FER qui soutient Reliance au niveau de son travail de présentation des comptes et de son organisation managériale.

Un commissaire trouve plus intéressant de mettre en avant le mentorat au lieu de l'association Reliance en particulier car cela permettrait à d'autres associations de s'épanouir aussi.

M. Deonna a oublié de dire qu'une initiative cantonale pour le mentorat n'avait pas abouti à temps en 2019. Cette initiative était portée par un grand nombre de membres de Reliance. Le modèle doit être soutenu, mais pour communiquer autour d'un modèle et le vulgariser il faut des acteurs qui le portent.

Une commissaire constate que Reliance n'a pas d'antenne en Ville de Genève. Elle demande si, en résumé, l'idée des motionnaires est de soutenir la création d'une antenne genevoise de Reliance. Elle trouve aussi que BAB VIA et Reliance sont différentes.

M. Deonna répond que oui. Il demande en quoi elles diffèrent selon elle.

Elle répond que les intervenants de BAB VIA sont professionnels et ne sont pas des tuteurs ou des mentors.

M. Deonna explique que les intervenants de BAB VIA sont professionnels (identifiés comme assistants sociaux ou médiateurs socioculturels) alors qu'à Reliance ce sont des tuteurs qui ne sont pas forcément au bénéfice de ces diplômés. Il pense néanmoins que cela n'entraîne pas de modification de la philosophie du mentorat.

Une commissaire demande s'il y a déjà des échanges entre la Ville et Reliance pour une éventuelle implantation de l'association.

M. Deonna répond que l'initiative n'a pas abouti, mais qu'un soutien et un intérêt pour ce modèle existent. Il invite la CCSJ à examiner l'ensemble de la problématique et à les auditionner.

Une commissaire précise que Reliance est subventionnée par l'Etat et que la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) intervient aussi.

M. Deonna pense que c'est un aspect intéressant qu'il faudrait développer car beaucoup d'associations qui se développent reposent sur des financements combinés provenant de différentes sources.

Une commissaire note que par rapport à ce qu'il a développé durant cette audition, il suggère que la Ville mette Reliance dans les lignes des budgets. Or c'est plus le travail des députés de rajouter Reliance dans une ligne aux associations déjà subventionnées par l'Etat. M^{me} Kitsos a par ailleurs lancé le projet des

travailleurs sociaux hors murs (TSHM) entre-temps et elle a peut-être d'autres projets en cours qui iraient dans ce sens.

M. Deonna est favorable à ce que le DCSS soit auditionné pour répondre à des questions spécifiques et pointues.

Une commissaire trouve que le sujet mérite d'être creusé. Elle souhaiterait commencer par auditionner M^{me} Kitsos pour connaître son idée et comment elle s'imbrique avec le projet des TSHM. Elle aimerait ensuite auditionner Reliance et BAB VIA.

Une autre commissaire pense à auditionner la fondation Trajets qui soutient des personnes fragilisées.

La CCSJ vote l'audition de M^{me} Kitsos à l'unanimité des membres présents.

La CCSJ vote l'audition de représentants de l'association Reliance à l'unanimité des membres présents.

La CCSJ vote l'audition de représentants de l'association BAB VIA par 7 oui (2 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 6 abstentions (4 S, 1 Ve, 1 PDC).

La CCSJ vote l'audition de représentants de la fondation Trajets par 6 oui (2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 6 abstentions (2 Ve, 4 S).

Séance du 17 décembre 2020

Audition de M^{me} Nadia Baehler, coordinatrice de l'association Reliance

Reliance a été créée en 2007 par un groupe de personnes intervenant à divers titres dans les milieux scolaires et qui se sont retrouvées autour du concept d'égalité des chances dans les écoles.

En constatant que les enfants n'avaient pas tous la même chance et les mêmes ressources, ils se sont dit qu'ils pourraient mettre en présence des personnes de la société civile qui étaient prêtes à se mettre à la disposition des enfants et des adolescents dans les écoles.

En 2007 une antenne a été créée à Onex/Confignon/Bernex avec 25 tuteurs qui fonctionnent chacun avec 1 ou 2 enfants, voire des fratries parfois.

En 2009 une aide a été offerte par un audit du Service de la recherche en éducation (SRED), puis ils sont revenus en 2013. Par la suite, en 2013 une antenne a été ouverte au foyer des Tattes et en 2015 on leur a demandé d'ouvrir une antenne pour soutenir les RMNA au foyer du Grand-Sacconnex puis à celui de l'Etoile.

En 2019, devant répondre à beaucoup de sollicitations, l'association a décidé d'ouvrir une quatrième antenne délocalisée afin de répondre aux besoins qui

proviennent de secteurs qui ne sont pas à proximité d'antennes existantes. Les enseignants sont très demandeurs de l'aide de Reliance et dans certains cas qu'elle soutienne des fratries de familles migrantes.

En 2020, une demi-antenne a été ouverte à la demande des Communes de Bernex et Confignon, pour renforcer le soutien dans le quartier de Cressy, sur la base d'un projet sur deux ans qui définiront s'il perdurera. Reliance fait du soutien scolaire et se met en interface entre les parents et les enfants, souvent dans des familles où les parents ont peu été scolarisés ou ne parlent pas le français et ce pour qu'ils comprennent mieux ce qui est attendu de leurs enfants ou même d'eux. Pour les enfants, le but est de les faire entrer dans la culture de l'école et cela passe par l'apprentissage du français, par un travail de renforcement dans ce qu'ils sont pour qu'ils reprennent confiance en eux et se sentent plus à l'aise avec l'école quels que soient leur degré ou leurs perspectives.

Une antenne comporte entre 20 et 25 tuteurs sous la responsabilité d'un administrateur qui est la clé de voûte de l'antenne, il collabore avec un superviseur qui anime les séances de supervisions mensuelles.

L'administrateur est la personne vers laquelle le tuteur se tourne en cas de problèmes. Il fait le lien entre la famille et l'école, met en place le tutorat. Quand une demande arrive de l'école, l'administrateur est là pour contrôler que cela corresponde aux buts de Reliance, à savoir l'insertion.

Les demandes de tutorat provenaient au départ des familles et aujourd'hui plutôt de l'Hospice général, des écoles et des Antennes sociales de proximité (ASP). Les enfants suivis sont en âge d'aller à l'école. Dans l'antenne qui s'occupe des RMNA, ils sont dans des classes Access et sont plus âgés entre 17 et 22 ans. Les bénévoles sont recrutés sur CV et lettre de motivation, puis par un entretien. Des formations sont proposées tout au long de l'année pour les sensibiliser à des problématiques qui ont été relevées durant les supervisions. Un tutorat doit durer au moins une année scolaire et ne pas être interrompu pour créer un lien de confiance.

Un commissaire demande si Reliance aurait assez de tuteurs pour couvrir la demande de la Ville.

Le rêve de Reliance serait qu'il y ait une antenne autour de chaque école du canton. Au niveau de la Ville, il serait idéal d'avoir une antenne par quartier ou localement. Beaucoup de gens s'annoncent comme tuteurs, mais il faudrait se mettre autour de la table et regarder comment s'organiser pour recruter des personnes dans les quartiers. Ce qui est intéressant, si la Ville s'engage à le faire, serait de trouver des gens dans les quartiers pour créer du lien de proximité entre les tuteurs, les enfants et les familles. Reliance aurait besoin de soutien ou d'aide d'acteurs de la Ville pour le mettre en place.

Le prix d'une antenne est évalué à 75 000 francs qui couvrent les frais généraux (défraiement des tuteurs par exemple) et le salaire de M^{me} Baehler. Pour l'instant Reliance fonctionne en association avec beaucoup de force bénévole. Mais en s'agrandissant il faudrait passer à une structure de gestion plus importante qui générerait plus de coûts.

Reliance prend-elle en charge des enfants en Ville de Genève pour l'instant?

M^{me} Baehler répond que l'antenne délocalisée (volante) prend les enfants de tout le canton. Quand ils ne peuvent être inscrits dans une antenne spécifique de quartier, c'est elle qui les prend. Il y a donc des enfants de la Ville.

Reliance s'adresse aux mineurs issus de parcours de migration qui ont des problèmes d'intégration. Car si l'on regarde la motion, on demande un système de mentorat en général pour les mineurs issus de familles précaires.

L'intention à la base était d'accueillir tous les enfants. La réalité a montré qu'une majorité des enfants qui parvenaient à Reliance avaient des trajectoires de migration. Dans un deuxième temps, il leur a été demandé de se centrer sur les populations migrantes et deux antennes sont focalisées sur cette population depuis. Les autres sont ouvertes à tous les enfants.

M^{me} Baehler précise que les enfants issus de la migration se retrouvent dans toutes les antennes, mais que Reliance ne fait pas de distinction et accueille toutes les demandes.

Ils reçoivent aussi des demandes de familles car à la base, leur volonté était d'être ouverts à toutes les demandes, notamment des familles. Reliance a beaucoup travaillé à se faire accepter par les écoles qui apprécient désormais le travail d'accompagnement et les résultats obtenus. Mais au fond, Reliance est là pour aider les enfants et les familles et ne s'adresse pas directement aux écoles tout en restant ouverte aux demandes de ces dernières. Tout dépend finalement de comment l'antenne se pose.

Une commissaire demande si des tuteurs renoncent à leur rétribution.

M^{me} Baehler répond que oui. Des tuteurs renoncent au défraiement. L'engagement de deux heures par semaine consiste en présence auprès des enfants ou des institutions, mais les interventions ne sont pas rétribuées et beaucoup d'activités ne sont pas défrayées.

Une commissaire demande quelles sont les relations de Reliance avec d'autres structures qui offrent ce genre de services (ARA).

M^{me} Baehler répond que lorsque les demandes concernent des soutiens scolaires spécifiques, Reliance oriente les établissements ou les familles vers l'ARA.

Un commissaire demande si Reliance a un levier sur l'école pour la rendre inclusive.

M^{me} Baehler répond que Reliance s'est concentrée sur le soutien aux élèves en difficulté, si cela peut soutenir l'école et que les enseignants comprennent ce qui est fait et adoptent une nouvelle vision, tant mieux. Mais elle n'a pas cette ambition car c'est un gros travail. Reliance est néanmoins en contact avec des directions d'écoles qui apprécient cet apport et se posent des questions. A titre d'exemple Reliance s'est rendu compte après le confinement que certains enfants avaient du mal à reprendre l'école et il a fallu mettre en place un soutien pour qu'un genre de Pédibus se mette en place pour aller chercher et amener les enfants à l'école. C'est aussi l'occasion de voir ce qu'il manque comme soutien pour amener les enfants à l'école et pour qu'ils s'y sentent bien. De plus Reliance a le souci de l'enfant en permanence, durant les vacances aussi afin qu'ils soient accompagnés pour passer les années au mieux.

Séance du 14 janvier 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe de service au DCSS

M^{me} Kitsos explique que ce projet de mentorat a pour but un travail sur deux axes, selon ce que Reliance fait. Pour les enfants au niveau primaire, le premier axe concerne la dimension sociale et le lien avec les écoles, les foyers, etc. afin de travailler en réseau. Le deuxième axe est celui de l'accompagnement scolaire sous forme de tutorat et de suivi individuel. Reliance est très organisée, suit les enfants régulièrement, a des interventions.

Les tuteurs sont souvent des enseignants à la retraite, des étudiants ou des personnes issues du secteur professionnel. Les projets liés aux jeunes maintiennent le suivi social, mais visent à créer des projets de formation ou des projets professionnels lors de ruptures (familiales, scolaires, motivationnelles, etc.). L'idée est de travailler sur le modèle de BAB VIA dans le sillon du projet FO18. Reliance travaille avec le réseau qui existe et s'est spécialisée sur les questions migratoires. Ils travaillent avec des personnes qui maîtrisent plusieurs langues, ont une ethnopsychiatrie spécialisée sur ces questions ainsi que des interventions.

La Ville trouve ce projet intéressant, mais est confrontée à certaines difficultés. Dont notamment le nombre d'enfants qui pourraient bénéficier de ce genre de suivi. Une antenne de Reliance, pour 75 000 francs, peut s'occuper de 30 enfants. Or il semblerait que 10% des enfants scolarisés à Genève nécessitent un suivi de ce type à différentes intensités. Elle ajoute que les inégalités ont par ailleurs augmenté avec le Covid-19.

Une commissaire demande ce qu'il advient des jeunes en rupture qui ne font plus partie du réseau scolaire.

M^{me} Kitsos répond que la question du décrochage et de la rupture est complexe. Il y a beaucoup de ruptures qui sont définies comme silencieuses et qui commencent très tôt avant le secondaire II. C'est dans les moments de transitions que l'enfant ou le jeune bascule généralement vers une rupture. Les services ont de la peine à faire les liens entre eux pour travailler sur ces questions et le département travaille à cette coordination pour répondre aux besoins et pallier les facteurs de rupture.

Une commissaire demande combien d'enfants identifiés seraient concernés actuellement par ce dispositif s'il était mis en place en Ville.

M^{me} Kitsos répond que l'identification doit être faite avec les écoles, mais elle n'a pas encore eu lieu. On peut considérer, selon l'expérience parascolaire, que 10% des enfants auraient besoin d'un suivi, soit 1200. Rien n'empêche néanmoins de faire moins en mettant des critères précis qui permettraient de prioriser certains enfants. Une antenne Reliance coûte 75 000 francs par an pour 30 enfants à titre d'exemple. La Ville devrait monter une antenne sur la rive droite et une autre sur la rive gauche; elle pourrait donc aider 30 enfants pour un budget de 150 000 francs selon ce modèle.

M^{me} Pédat ajoute que les directeurs d'écoles ont été interrogés pour avoir leur appréciation de la précarité liée au Covid-19. Ils se sont montrés très preneurs sur l'aide aux devoirs.

Une commissaire demande combien de temps prendrait la mise en place d'un dispositif, étant donné les partenaires qui sont encore à approcher.

M^{me} Kitsos répond que la question tourne plus autour des finances car cela n'a pas été intégré au budget. Dès le moment où les moyens seront acquis, le dispositif pourra être mis en place rapidement.

Une commissaire demande si la tâche n'est pas plutôt cantonale.

M^{me} Kitsos répond que les deux projets (du primaire ou du cycle et les adolescents) n'ont rien à voir et n'ont pas les mêmes profils de tuteurs et d'objectifs. Les approches sont différentes, mais elle a parlé de deux antennes en se basant sur un projet lié au primaire et pas aux adolescents. Des choses sont néanmoins déjà faites au département, notamment au travers du travail avec un grand nombre d'associations qui ont des projets spécifiques pour renforcer le maillage social. Il n'y a cependant pas dans ces projets quelque chose qui lie le maillage social et la formation scolaire. Le Canton finance ce projet, spécifiquement pour les requérants d'asile dont un projet ciblé sur les RMNA. Il y a aussi des projets Reliance plus spécifiques aux quartiers qui concernent les

écoles primaires et qui sont financés par les communes (Onex, Confignon, etc.). L'approche étant plus dans le maillage social et l'aide aux devoirs, cela n'existe pas au niveau du Canton. Le financement est donc un peu à cheval entre la commune et le Canton.

Une commissaire demande si les activités parascolaires prévoient l'aide aux devoirs, à travers le GIAP ou une autre structure.

M^{me} Pédat répond que des débats ont eu lieu, mais le parascolaire prévoit un espace pour que les enfants puissent faire leurs devoirs, sans aider les enfants à faire leurs devoirs car ce n'est ni leur tâche ni leur compétence. Le DIP met en place les études surveillées, mais cette prestation est développée différemment en fonction des écoles et des besoins.

M^{me} Kitsos répond que cela n'a rien à voir avec le projet de mentorat. Le but est de passer par l'aide scolaire pour aborder des questions de maillage social et culturel et éviter les inégalités. Renforcer l'aide aux devoirs est finalement du ressort du DIP et donc de compétence cantonale.

Un commissaire demande si ce projet sera principalement financé par la Ville, puis par le Canton et si un financement privé est possible.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'est pas contre les partenariats public-privé s'ils suivent certaines règles éthiques.

M^{me} Pédat répond que le BIE n'entre pas en matière car le projet n'est pas spécifiquement lié aux migrations.

Un commissaire demande si c'est un projet municipal pour lequel des associations seront mandatées ou s'il s'agit d'accompagnement d'un projet porté par une association.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a une valeur ajoutée des associations. Le projet serait une politique municipale menée au travers d'associations. Il y a plusieurs manières de faire, et si la motion spécifie Reliance, un appel à projets peut aussi avoir lieu. Il faut à son avis prendre des gens qui ont déjà une expertise dans le domaine.

M^{me} Pédat indique que la Croix-Rouge se rend aussi au domicile des enfants pour les aider, mais ne vise pas entièrement les mêmes objectifs que Reliance.

M^{me} Kitsos ajoute que les tuteurs de Reliance sont formés pour intervenir dans un panel large de situations qui leur permet d'identifier des problèmes qui dépassent l'accompagnement scolaire qu'ils utilisent comme passerelle.

Séance du 28 janvier 2021

Audition de M^{me} Karine Yonnet, codirectrice chargée des RH à la fondation Trajets, accompagnée de M^{me} Nathalie Mino-Montes, codirectrice chargée du psychosocial et du secteur intégration citoyenne, et de M. Yann Biollay, codirecteur chargé du secteur hébergement

M Biollay explique que la fondation Trajets est active depuis quarante-deux ans dans l'accompagnement de personnes adultes qui ont des problèmes psy. La fondation accompagne ces personnes dans l'insertion dans différents domaines (hébergement, travail, formation, culture, sport et citoyenneté). Trajets ne travaille pas avec l'association citée dans la motion (Reliance) mais à la lecture de leur travail et du dispositif que Reliance a mis en place, Trajets est favorable à cette démarche qui prépare les jeunes à une insertion et qui sont en grande difficulté. Au sein du secteur hébergement, il constate qu'il y a de plus en plus de jeunes en rupture et que la prise en charge des publics migrants est compliquée. Trajets essaie de mener des projets pour l'accueil de migrants en marge du financement déjà existant (car cela n'entre pas dans les statuts de la fondation). En termes de maillage dans le dispositif, cela lui semble en adéquation avec ce que Trajets peut mettre en œuvre en s'inscrivant dans ce dispositif.

M^{me} Mino-Montes explique que Trajets offre des prestations sur le plan de la citoyenneté ou du travail et constate de multiples ruptures chez les jeunes. Au niveau de la citoyenneté, Trajets a mis en place un programme (Move-on) qui s'adresse aux 18-28 ans et intervient sur le plan des compétences sociales et d'insertion avec un projet professionnel. En termes de possibilités d'intervention, si collaboration et synergie il y a, Trajets peut travailler sur les plans de la préparation à une activité professionnelle ou sur les ponts vers la vie citoyenne et les activités de gestion du temps libre et du loisir. Ce sont des compétences que Trajets peut mettre à disposition. Mais la fondation est à l'écoute des questions de la commission et de ses attentes dans le cadre de cette motion.

Une commissaire demande si Trajets accueille essentiellement des migrants.

M^{me} Mino-Montes répond que Trajets s'occupe de personnes issues de la migration plutôt en marge. Un partenariat avec l'Hospice a cependant été contracté pour développer les prestations dans ce champ-là et Trajets va de plus en plus travailler avec cette population sur les axes de la formation, de l'accompagnement à la citoyenneté en temps libre et certainement au niveau de l'hébergement.

M. Biollay répond que Trajets n'est pas financée pour l'accueil de ce type de populations et doit changer ses statuts dans ce sens. Trajet a pour mission première de s'occuper de personnes ayant des troubles psy et qui ont pour la plupart déjà engagé des démarches auprès de l'AI. La population migrante n'entrant pas

dans ces statuts, il faut faire la preuve du besoin et trouver des financements pour pouvoir accompagner ces personnes. Néanmoins, Trajets réalise des veilles de besoins et constate qu’il y a de réels besoins. La fondation travaille avec le CAPPI Servette qui accueille beaucoup de personnes migrantes (30% de leur effectif).

M^{me} Mino-Montes ajoute que des réflexions avec l’Hospice général (dont une discussion qui a eu lieu aujourd’hui même) questionnent sur le croisement entre des problématiques liées à la migration et les problématiques psychiques. Il y a effectivement une compilation de ruptures et de caractéristiques auxquelles les veilles s’intéressent et qui aboutiront à des projets.

Une commissaire demande comment cela se passe pour l’insertion professionnelle.

M^{me} Mino-Montes répond que la fondation est en lien avec une dizaine de PME (entreprises sociales qui font partie du secteur entrepreneuriat de la fondation) de différents métiers (restauration, rénovation, espaces verts, maraîchage, commerce de détail, etc.). Il y a un cadre adapté en termes de prise de fonctions en lien avec le métier et les compétences et de structuration ou d’organisation du travail en lien avec les besoins liés à la santé mentale. Ce double champ d’intervention permet d’adapter le travail pour une accoutumance, une prise de fonctions et un développement des compétences métier mais aussi avec un savoir-faire spécifique en lien avec les comportements et les besoins spécifiques issus des problématiques psychiques. C’est cette partie qui est développée pour les migrants en partenariat avec le CAPPI et le service d’aide à l’immigration de l’Hospice général. Trajets va développer des compétences spécifiques pour les personnes issues de la migration à travers des formations internes.

Un commissaire demande si Trajets a l’intention d’élargir son champ d’activités pour prendre en charge des mineurs qui souffrent de troubles psychologiques et quel est l’accompagnement envisagé pour les jeunes qui souffrent des troubles psychiques sans forcément tomber dans la pathologie invalidante.

M^{me} Mino-Montes répond que les statuts de Trajets abordent les questions de santé mentale et de troubles psychiques au sens large. Concernant les mineurs, il n’y a pas de projet dans l’immédiat. Trajets a la possibilité d’élargir son champ en fonction des veilles et des analyses des besoins.

Un commissaire pense qu’il y a peut-être une inadéquation entre ce que fait Trajets et le sujet spécifique de la motion. Il remarque que la fondation Trajets a un champ d’action cantonal, que l’association Reliance travaille sur trois groupes scolaires (Onex-Bernex-Confignon), que la Ville a plusieurs groupes scolaires dans différents quartiers et demande si l’installation d’un tel dispositif Reliance se justifie dans chaque école ou si des quartiers doivent être ciblés en particulier.

M. Biollay répond qu'il est incapable de se positionner sur cette question, il n'en a pas l'expertise.

Un commissaire demande comment Trajets verrait son intervention si un dispositif de tutorat tel que décrit dans la motion était mis en place.

M Biollay répond qu'il perçoit cela comme une continuité: dès que les personnes deviennent majeures, Trajets deviendrait acteur dans ce dispositif. Les entreprises sociales en lien avec Trajets sont formatrices (AFP, CFC, etc.), il peut donc y avoir des ponts entre ce dispositif et les actions de Trajets afin de ne pas lâcher la prise en charge des personnes. Trajets pratique déjà le mentorat avec les personnes qu'elle accueille au travers de coordinateurs psycho-sociaux qui font un travail de réseau autour de la personne concernée (famille, santé, professionnel, etc.).

Un commissaire demande si Trajets reçoit des subventions de la Ville.

M Biollay répond qu'il lui semble que la Ville participe non monétairement via l'occupation de locaux qui sont actuellement la blanchisserie de Trajets.

M^{me} Mino-Montes ajoute que la fondation collabore avec la Ville via la blanchisserie en termes de subvention non monétaire pour les locaux. Il y a également une contre-prestation pour du traitement du linge pour les personnes âgées. Ce n'est pas une prestation directe aux bénéficiaires accompagnés par Trajets, mais une prestation commerciale à caractère social aux citoyens de la Ville.

Discussion, prises de position et votes

Pour les Verts, il n'y a pas besoin d'aller plus loin dans les auditions, le texte est bon selon eux et le travail fourni par Reliance est bon. Les Verts proposent un amendement pour la première invite qui doit être précisée et renforcée. Il faut selon eux biffer les trois premiers mots et ne pas mentionner expressément Reliance pour laisser une marge de manœuvre au Conseil administratif: «D'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle.»

Le Parti libéral-radical a été convaincu par les auditions. Il trouve la proposition des Verts très bien et permet d'éviter de se cantonner à une seule association bien que son travail soit irréprochable.

Le Parti démocrate-chrétien trouve cette motion très bien afin de trouver des solutions pour ces jeunes personnes en rupture scolaire. Il soutiendra l'amendement des Verts et trouve aussi que mentionner spécifiquement Reliance est restrictif et limiterait les choix pour le Conseil administratif.

Le Parti socialiste tenait à ce que figure «l'accompagnement d'associations ayant une expertise solide» pour laisser à la magistrature la possibilité de viser large en s'assurant que l'expertise des associations consultées ou partenaires soit valable et solide.

Le Parti socialiste propose: «D'instaurer un dispositif de mentorat avec un accompagnement d'associations ayant une expertise solide pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles (...).»

Amendement des Verts: «D'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle.»

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 PLR, 2 PDC, 3 Ve) contre 6 non (4 S, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (EàG).

Amendement du Parti socialiste: «D'instaurer un dispositif de mentorat avec un accompagnement d'associations ayant une expertise solide pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles (...).»

Cet amendement est refusé par 8 non (3 Ve, 3 PLR, 2 PDC) contre 7 oui (4 S, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG).

La motion M-1417 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle;
- d'envisager des synergies avec les autres communes, les fondations, les associations concernées et le Canton.